



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 43836

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur la proposition de loi déposée le 15 octobre 2008 visant à la généralisation des établissements publics d'enseignement primaire (EPEP). Si elle était adoptée, elle serait un élément déterminant pour le démantèlement de l'école publique, sa mise en concurrence avec l'école privée ; elle porte la remise en cause du rôle et du statut des enseignants, des fermetures massives de classes, un transfert de charges accru vers les collectivités locales... Elle estime que c'est la pièce maîtresse de la RGPP appliquée à l'éducation nationale. Pour l'Association des maires de France, cette proposition de loi porte le risque d'une « perte d'articulation des politiques municipales périscolaires, extrascolaires, culturelles et sportives avec celles strictement confiées à un EPEP », « le risque de fermetures de classes et d'écoles... ». Pour les délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN), cela entraînerait « la mainmise des collectivités locales sur le système éducatif, la fin de l'éducation nationale par le transfert des responsabilités financières et politiques aux communes, la fin de la laïcité, la disparition des DDEN ». Elle lui demande donc quelle part il compte prendre pour que soit abandonné le projet EPEP.

Texte de la réponse

La question du devenir des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) se pose dans le cadre de la proposition de loi sur la création des établissements publics d'enseignement primaire, déposée par trois députés. C'est donc un texte d'origine parlementaire sur lequel le ministre de l'éducation nationale n'a pas encore à intervenir puisqu'il n'est pas inscrit à l'ordre du jour parlementaire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43836

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2228

Réponse publiée le : 31 mars 2009, page 3104